



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 novembre 2022
(OR. en)

14315/22

LIMITE

**ECOFIN 1124
RELEX 1462
NIS 26
FIN 1179
COEST 799**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Note thématique de la présidence – Conséquences économiques et financières de l'agression russe contre l'Ukraine: couvrir les besoins de financement de l'Ukraine en 2023

Les délégations trouveront en annexe une note thématique de la présidence intitulée "Couvrir les besoins de financement de l'Ukraine en 2023" en vue de la session du Conseil Ecofin du 8 novembre 2022.



EU2022.CZ

ECOFIN, 8 novembre 2022

Note thématique de la présidence

Conséquences économiques et financières de l'agression russe contre l'Ukraine: couvrir les besoins de financement de l'Ukraine en 2023

En raison de la guerre, les besoins de l'Ukraine en matière de financement ont été considérables cette année et ils le seront également en 2023. Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie, l'UE et ses États membres fournissent à l'Ukraine un soutien financier et non financier important sur une base ad hoc. En juin, nos dirigeants se sont engagés à fournir à l'Ukraine une aide macrofinancière d'un montant maximal de 9 milliards d'euros. Toutefois, seuls quelque 6 milliards d'euros seront décaissés avant la fin de cette année.

Le déficit de financement pour 2023 est estimé à 38-40 milliards de dollars par le FMI. Au niveau de l'UE, une assistance financière de 18 milliards d'euros est considérée comme un soutien adéquat en 2023. L'Ukraine a déjà indiqué qu'elle aurait besoin d'une assistance financière substantielle au tout début de l'année prochaine. Le premier versement devrait donc avoir lieu dès janvier.

Les États membres ont examiné les options possibles au niveau des vice-ministres des finances au cours des deux dernières semaines et ont établi une voie claire à suivre. Le nouveau cadre est censé fournir des prêts garantis par la marge de manœuvre budgétaire de l'UE, assortis de longues échéances et de périodes de grâce, financés par une stratégie de financement diversifiée. Cette solution fournirait un cadre prévisible et souple qui permettrait à la Commission de mobiliser des ressources par l'émission d'obligations dans les limites budgétaires convenues.

Dans ce contexte, la présidence invite les ministres à marquer leur accord de principe sur la voie à suivre en vue d'adopter un cadre de financement prévisible et souple afin de couvrir une partie des besoins de financement de l'Ukraine en 2023 et de permettre le premier versement en janvier 2023.

Questions en vue de la discussion

- *Êtes-vous d'accord avec le fait que, compte tenu de la situation financière de l'Ukraine, nous devons agir de toute urgence?*
- *Êtes-vous d'accord avec le fait que, pour mener à bien toutes les procédures législatives nécessaires en temps utile sous la présidence tchèque et permettre le premier versement en janvier 2023, nous avons besoin de recevoir les propositions législatives de la Commission dès que possible, idéalement au plus tard le 9 novembre 2022?*